



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

AR Prefecture

016-281600130-20230824-AR2023_173-AR
Reçu le 06/09/2023

AR / N° 2023-173

**ARRETE PORTANT RÉINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MATRISE ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE – 4^{ème} ANNÉE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente,

- VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L523-1 et L523-3 et L523-6 ;
- VU le décret N° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le décret N° 88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux ;
- VU l'arrêté N° 2019-134 du 12 juin 2019 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de maîtrise établie au titre de la promotion interne ;
- VU l'arrêté N° 2022-215 du 30 août 2022 portant réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de maîtrise établie au titre de la promotion interne – 3^{ème} année ;
- VU l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;
- VU l'ordonnance 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- VU la demande de réinscription sur la liste d'aptitude d'Agent de maîtrise établie au titre de la promotion interne sollicitée par Madame Brigitte ROUGIER ;

Considérant que dans le contexte de crise sanitaire, le décompte de la période de quatre ans d'inscription est suspendu pendant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus, en application des ordonnances n° 2020-351 et n° 2020-560 susvisées, et pendant la période du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 octobre 2021 inclus, en application de l'ordonnance n° 2020-1694 susvisée ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Est réinscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de maîtrise au titre de la promotion interne, pour une quatrième année :

Au choix :

- **Madame Brigitte ROUGIER.**

ARTICLE 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au **11 septembre 2023**.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.
L'inscription est valable **une année**. Elle ne pourra plus être renouvelée dans les conditions prévues à l'article L325-39 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Madame la Préfète de la Charente,
- Monsieur le sous-préfet de Cognac et Madame la sous-préfète de Confolens,
- l'ensemble des Centres de Gestion de la F.P.T,
- l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente,

et est affichée au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Fait à ANGOULEME, le 24/08/2023

Le Président,



(Signature)
M. Patrick BERTHAULT.

Le Président certifie que cet acte a été :

- Transmis au Représentant de l'Etat.
- Affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.